



Européenne Expertise

FEDERATION DES CHASSEURS DE L'HERAULT

11 rue Robert Schuman
34433 SAINT JEAN DE VEDAS

<p>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</p>
--

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021

EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE
Société de Commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de la Compagnie des Commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Paris
Président d'Honneur de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers
11, Rue Saint Augustin - 75002 PARIS
Téléphone : 01 42 61 19 14 - Télécopie : 01 42 61 54 90
N° intracommunautaire : FR 313 534 868 89
E-mail : jacques.duret@europeenneexpertise.fr
Site internet : www.europeenneexpertise.com

Sommaire

I - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

1 – Opinion	3
2 – Fondement de l’opinion	3
2.1 – Référentiel d’audit.....	3
2.2 – Indépendance.....	3
3 – Justification des appréciations	3
4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents	4
5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l’association relatives aux comptes annuels.....	4
6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels.....	5

II - RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux adhérents,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération des Chasseurs de l'Hérault » relatifs à l'exercice clos le **30 juin 2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} juillet 2020** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et notamment depuis le 1^{er} juillet 2019 la mise en place de la loi chasse et de son application, celle-ci a modifié vos structures fédérales.

Je dois rappeler que la nouvelle loi « chasse » loi 2019-773 du 24 juillet 2019 a considérablement modifié l'organisation financière de l'ensemble des structures fédérales, que cette loi a impacté les comptes pour la première fois le 1^{er} juillet 2019.

Je dois vous rappeler que cette nouvelle loi « chasse » à modifier en ce qui vous concerne notamment :

L'organisation de la comptabilité fédérale ; car si antérieurement les comptes de la fédération représentaient l'agrégation d'une comptabilité autonome pour le service général et d'une comptabilité autonome pour le service dégât ; désormais la fédération n'a plus qu'une seule comptabilité générale et l'obligation d'établir trois comptabilités analytiques :

1. L'une relative au service général
2. La deuxième au service d'indemnisation des dégâts de grands gibiers
3. La troisième à la gestion des actions d'Eco-contribution

Comme cité précédemment, l'apparition d'un troisième poste de comptabilité analytique « actions » d'Eco-contribution a vu le jour et a retenu notre attention ; Pour nos contrôles celui-ci a porté au niveau départemental pour cette année sur « la perdrix rouge ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Paris
Le 8 janvier 2022

J. DURET – F. ROUILLE

Commissaire aux comptes inscrit – Chargé de mission



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

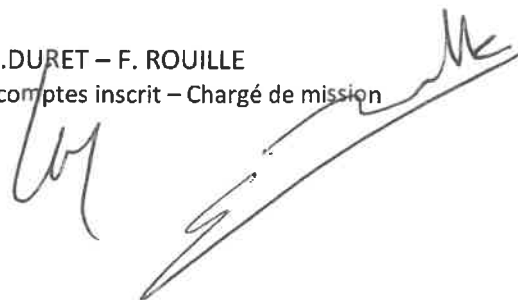
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

Description des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Suite à l'Arrêté Ministériel du 28/03/2007, paru au JO le 17/04/2007, levant l'interdiction aux présidents de ces dites Fédérations d'être rémunérées, je vous informe qu'après décision de votre conseil d'administration, votre Président a perçu une indemnité de 6 000 € pour l'exercice couvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

FAIT à PARIS,
Le 8 janvier 2022

J.DURET – F. ROUILLE
Commissaire aux comptes inscrit – Chargé de mission



In Extenso

Associations, Fondations, Fonds de dotation

ASSO FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT

Comptes annuels

Bilan au 30/06/2021

11 RUE ROBERT SCHUMAN

34430 ST JEAN DE VEDAS

SIRET : 77602003400034

IN EXTENSO LR MONTPELLIER

370 Rue Etienne Lenoir CS 30099

34131 Mauguio Cedex

Tél : 04 99 13 63 13

Fax : 04 99 13 63 14

Sommaire

VOTRE ANNÉE EN RÉSUMÉ

Votre année en résumé association	1
-----------------------------------	---

ATTESTATION

Attestation avec conclusion favorable sans observation	2
--	---

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (Suite)	6
Règles et méthodes comptables	7

ANNÉE DE PASSAGE

Bilan Actif N-1 passage	10
Bilan Passif N-1 passage	11
Compte de résultat N-1 passage	12
Compte de résultat (Suite) N-1 passage	13
Etat des immobilisations	14
Etat des amortissements	15
Etat des créances	16
Etat des dettes	17
Tableau de mouvements des subventions d'investissement	18
Variation des fonds dédiés et reportés	19
Charges à payer et produits à recevoir	20
Produits et charges constatés d'avance	21

DÉTAIL DES COMPTES

Bilan Actif détaillé	22
Bilan Passif détaillé	25
Compte de résultat détaillé	27

Votre année
en résumé

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT

en quelques chiffres

Clôture : 30/06/2021

TOTAL RESSOURCES
11 % Augmentation de 268 K€

2 686 K€

RESULTAT
% des ressources

421 K€

FONDS DE ROULEMENT

3 107 K€

BESOIN
EN FONDS DE ROULEMENT

172 K€

TRESORERIE

2 934 K€

FONDS PROPRES

4 161 K€

ENDETTEMENT FINANCIER NET

K€

CAPACITE
D'AUTOFINANCEMENT

396 K€

Attestation

Attestation

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT relatifs à la période du 01/07/2020 au 30/06/2021 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	5 533 452 €
Produits d'exploitation :	2 686 215 €
Résultat net Comptable :	421 463 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Mauguio

Le 10/11/2021

SALLEE Thierry
Expert-Comptable

Comptes annuels

Bilan Actif

	Du 01/07/2020 au 30/06/2021			Au 30/06/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	44 773	40 199	4 574	10 808
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	642 331	199 542	442 789	445 757
Constructions	1 769 532	962 154	807 378	802 519
Installations techniques, matériel et outillages industriels	147 216	136 768	10 448	14 021
Autres immobilisations corporelles	435 144	356 640	78 504	65 429
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	893		893	893
TOTAL I	3 039 889	1 695 303	1 344 586	1 339 427
Comptes de liaison				
ACTIF CIRCULANT	II			
Stocks et encours	209 973		209 973	212 043
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	61 140		61 140	232 474
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	886 424		886 424	256 301
Valeurs mobilières de placement	129 246		129 246	207 448
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 805 018		2 805 018	2 844 647
Charges constatées d'avance	97 063		97 063	93 234
TOTAL III	4 188 866		4 188 866	3 846 147
Frais d'émission des emprunts				
IV				
Primes de remboursement des obligations				
V				
Ecarts de conversion actif				
VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	7 228 755	1 695 303	5 533 452	5 185 574

Bilan Passif

	30/06/2021	30/06/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	3 739 207	3 823 682
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		-65 997
Excédent ou déficit de l'exercice	421 463	-18 479
Situation nette	4 160 670	3 739 207
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		2 095
Provisions règlementées		
TOTAL I	4 160 670	3 741 302
Comptes de liaison		
II		
FONDS REPORTÉS ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	13 364	18 090
TOTAL III	13 364	18 090
PROVISIONS		
Provisions pour risques	179 926	189 036
Provisions pour charges	110 692	199 722
TOTAL IV	290 618	388 758
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 972	85 451
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	133 533	137 631
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	219 334	214 920
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	650 963	599 422
TOTAL V	1 068 801	1 037 424
Ecarts de conversion passif		
VI		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	5 533 452	5 185 574

Compte de résultat

	30/06/2021	30/06/2020
Produits d'exploitation	1 686 995	1 508 804
Cotisations		
Ventes de biens et services	232 765	324 916
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature	115 002	114 759
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	234 298	209 241
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	316 595	173 602
Utilisations des fonds dédiés	18 090	
Autres produits	82 469	86 689
TOTAL I	2 686 215	2 418 010
Charges d'exploitation	425 988	237 115
Achats de marchandises	2 069	138 866
Variation de stocks	676 197	690 629
Autres achats et charges externes	198 456	244 774
Aides financières	61 146	60 999
Impôts, taxes et versements assimilés	463 280	467 293
Salaires et traitements	231 486	235 686
Charges sociales	92 557	93 564
Dotations aux amortissements et dépréciations	61 952	177 751
Dotations aux provisions	15 783	18 090
Reports en fonds dédiés	89 014	103 286
Autres charges		
TOTAL II	2 317 928	2 468 051
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	368 286	-50 041
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8 182	17 079
Autres intérêts et produits assimilés	499	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	28 436	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	37 118	17 079
Charges financières		139
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	29 110	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	29 110	139
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	8 008	16 940
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	376 294	-33 101

Compte de résultat (Suite)

	30/06/2021	30/06/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	10 575	521
Sur opérations en capital	37 032	15 985
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	47 607	16 506
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 410	40
Sur opérations en capital	40	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	1 450	40
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	46 158	16 466
VII		
Participations des salariés aux résultats		
VIII	989	1 844
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 770 939	2 451 595
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 349 476	2 470 074
EXCEDENT OU DEFICIT	421 463	-18 479
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		